

Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Le groupe se félicite de cet avis qui met à plat un domaine mal connu qui est celui des nouvelles monnaies.

Rappelons tout d'abord que « battre monnaie » est un pouvoir régalien et qu'il doit le rester dans la mesure où il permet de mener une politique monétaire pour orienter les politiques publiques et agir sur l'économie. Les monnaies locales, même quand elles revêtent des apparences d'absence totale de risques, amputent les pays de moyens qu'ils devraient conserver.

La France a renoncé à son pouvoir monétaire au profit de l'Europe au sein de la zone euro. Ceci pose des problèmes en cas de chocs asymétriques des économies européennes. Laisser se développer des monnaies locales revient à se dépouiller une deuxième fois de son pouvoir régalien, cette fois-ci vers le bas, régression qui nous fait remonter au Moyen Âge lorsque les barons émettaient leur propre monnaie. Il fallut l'intervention des Templiers et des banquiers lombards pour en sortir et développer les échanges commerciaux.

Les nouvelles monnaies locales sont certes sympathiques et n'atteignent pas pour l'instant des volumes de transactions susceptibles de déstabiliser la monnaie officielle. On peut sans doute leur trouver quelques vertus, mais elles stimulent les communautarismes, tel l'Eusko au Pays Basque. Cela mérite d'y réfléchir. Sommes-nous prêts à transférer ce droit à toute communauté qui le souhaiterait qu'elle soit géographique ou religieuse ? De la même façon, elles confortent les égoïsmes en facilitant la fraude fiscale et sociale. Même si les utilisateurs sont comme M. Jourdain avec la prose, ils n'ont pas forcément conscience de la fraude quand ils le font.

Vous avez raison de souhaiter réguler et contrôler ces monnaies locales, mais je crains que ce soit un vœu pieux. Il existe trente monnaies locales en France dont certaines sont susceptibles d'entraîner une couverture de risques par des collectivités territoriales. Leurs effets positifs sur le développement de l'économie locale demeurent intégralement à démontrer. Par contre, leur effet sur la fraude fiscale et sociale est patent. Le fait que les banques ne sont pas sans reproche doit nous conduire à lutter contre leurs pratiques déviantes, pas à faire en sorte d'admettre que ces pratiques se démocratisent.

Quand il s'agit de monnaies numériques comme *Bitcoin*, monnaie internationale qui plus est, le problème prend une autre dimension. Le *Bitcoin* a manifestement été créé pour camoufler des opérations, des échanges financiers dans une clandestinité organisée. Ses modalités sont effectivement bâties pour empêcher à qui que ce soit de remonter à la personne qui détient ou

utilise les *bitcoins*. Il s'agit donc d'un instrument pratique pour le trafic de drogue ou d'armes, le blanchiment d'argent sale. Le système protège celui qui s'en sert. Les opérations sont non visibles et non traçables. De l'aveu même de ceux qui font la promotion du *Bitcoin*, on ne peut remonter jusqu'aux individus qui s'en servent pour des transactions délictueuses.

Qui plus est le *Bitcoin* a déjà servi à des spéculations facilitées par le fait qu'on évalue à 80 % la part des *bitcoins* possédés par 5 % des détenteurs.

Il nous semble que le *Bitcoin* devrait être interdit en France et partout en Europe, mesure que certains pays ont d'ores et déjà prise notamment en Asie.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.